



STUCKANGE

Commune de STUCKANGE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE METZERVISSE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE NATIONALE ET RONDE DES ECUREUILS

ARRETE N°56-2024

Le Maire,

Vu les articles L 2542-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant les travaux de marquage au sol rue Nationale et ronde des Ecureuils qui débuteront le lundi 14 octobre 2024 pour environ 3 jours ;

Considérant la demande formulée le 02 octobre 2024 par la Société SIGNATURE, agence de Richemont (Moselle), en charge des travaux ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, du n° 2 au n° 2D rue Nationale, du n° 36 au n° 50 rue Nationale, du n° 15 au n° 37A rue Nationale, du n° 41 au n° 53 rue Nationale, et du n° 16 au n° 3 ronde des Ecureuils ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. La Société SIGNATURE de Florange est autorisée à rétrécir la chaussée et à interdire le stationnement, pour permettre le bon déroulement des travaux de marquage au sol rue Nationale et ronde des Ecureuils à partir du lundi 14 octobre 2024 et jusqu'à la fin des travaux :

- Du n°2 au n°2D (côté pair), du n°36 au n°50 (côté pair), du n°15 au n°37A (côté impair), du n°41 au n°53 (côté impair), rue Nationale.
- Du n°16 au n°3 Ronde des Ecureuils.

Article 2. Pendant la durée des travaux, la Société SIGNATURE de Florange, est tenue de mettre en place la signalisation de sécurité adéquate.

Article 3. Le maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 4. M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à

- M. le commandant de gendarmerie,
- M. le Directeur Société SIGNATURE de Florange,
- Aux archives communales.

Fait à Stuckange, le 10 octobre 2024.

Le Maire

Olivier SEGURA.

Signé par : olivier segura
Date : 11/10/2024
Qualité : maire

Publié le : 11/10/2024